

Compte-rendu d'activités du Conseil Scientifique Régional du Patrimoine Naturel de Bretagne - N°2 : année 2012



Photographies : Fou de Bassan, Grand rhinolophe, Rainette verte, Escargot de Quimper, Panicaut maritime (© P. Le Mao) ; Vue de Pors Rolland, Perros-Guirec (© P. Jegouzo).

SOMMAIRE

1. Présentation générale

1.1. *La constitution, le rôle et les missions du CSRPN*

1.2. *Les membres*

2. L'activité en 2012

2.1. *Le calendrier des séances*

2.2. *Les avis et décisions*

2.3. *La représentation du CSRPN*

2.4. *Le bilan annuel de l'activité du CSRPN*

3. Annexes

1. Présentation générale

1.1. La constitution, le rôle et les missions du CSRPN

Sources : Code de l'environnement, article L411-5 et articles R411-22 à R411-30
Circulaire DNP/CC N°2044-1 du 26 octobre 2004

Il est institué dans chaque région un Conseil Scientifique Régional du Patrimoine Naturel, constitué de spécialistes désignés *intuitu personæ* pour leur compétence scientifique.

Ses membres sont nommés par arrêté du préfet de région après avis du président du conseil régional.

Il élit en son sein un président.

Il peut être saisi pour avis par le préfet de région ou le président du conseil régional sur toute question relative à l'inventaire et à la conservation du patrimoine naturel.

Un décret en Conseil d'État définit sa composition, ses domaines d'intervention et précise les conditions dans lesquelles il est saisi.

➤ Le nombre de membres du CSRPN est fixé par le préfet de région, après avis du président du conseil régional. Il ne peut excéder 25.

Le mandat de ces membres est de cinq ans. Il est renouvelable. En cas de démission ou de décès d'un membre du conseil, il est procédé à son remplacement pour la durée du mandat restant à courir selon les modalités prévues pour la nomination.

➤ Outre les cas de consultation obligatoire prévus par la réglementation en vigueur, le CSRPN peut être saisi pour avis soit par le préfet de région, soit par le président du conseil régional, sur toute question relative à la conservation du patrimoine naturel de la région et notamment sur :

- La valeur scientifique des inventaires du patrimoine naturel lors de leur élaboration ou de leur mise à jour ;
- Les propositions de listes régionales d'espèces protégées ;
- La délivrance de dérogations portant sur des espèces protégées ;
- Les orientations régionales de gestion de la faune sauvage et d'amélioration de la qualité de ses habitats ;
- Toute question relative au réseau Natura 2000.

➤ Les consultations obligatoires en matière de réserve naturelle sont les suivantes :

- Classement en réserve naturelle régionale
- plan de gestion des réserves naturelles régionales et nationales
- travaux en réserve naturelle nationale et régionale

Le CSRPN peut, en outre, être utilement consulté sur le dossier de création d'une réserve naturelle nationale avant sa transmission au Conseil National de la Protection de la Nature.

➤ Le CSRPN se réunit au moins deux fois par an à l'initiative soit du préfet de région, soit du président du conseil régional.

En outre, son président est tenu de le réunir à la demande d'au moins la moitié des membres.

Sont examinées en priorité par le conseil les questions soumises par le préfet de région ou le président du conseil régional.

➤ Le CSRPN ne peut délibérer que si la moitié des membres assiste à la séance. Lorsque le quorum n'est pas atteint, il délibère valablement sans condition de quorum après une nouvelle convocation portant sur le même ordre du jour.

Ses avis sont émis à la majorité des membres présents. En cas de partage égal des voix, celle du président est prépondérante. Les avis sont transmis au préfet de région et au président du conseil régional.

➤ Le secrétariat du CSRPN est assuré par la DREAL qui, chaque année, propose à l'approbation du conseil un compte-rendu d'activités.

➤ Le CSRPN se dote d'un règlement intérieur.

➤ Le président du CSRPN peut appeler à assister aux séances du conseil ou de groupes de travail organisés en son sein, à titre consultatif et pour l'examen de questions déterminées, tous représentants d'organismes qualifiés ou toutes personnalités susceptibles de l'éclairer.

Le préfet de région et le président du conseil régional ou leurs représentants assistent de droit aux séances du conseil.

➤ Les membres du CSRPN sont remboursés des frais occasionnés par leurs déplacements dans les conditions prévues par la réglementation applicable aux fonctionnaires de l'État.

1.2. Les membres

Source : Arrêté préfectoral du 1er février 2011 portant renouvellement du Conseil Scientifique Régional du Patrimoine Naturel de Bretagne.

Sont nommées membres du CSRPN de Bretagne les 22 personnes suivantes :

Noms, prénoms :	Domaines d'expertise :
M. BASCK Stéphane	Relation avec agriculture, chasse et mammifères
M. BIORET Frédéric	Écologie végétale, bio-évaluation, phytosociologie
M. CAMBERLEIN Gilles	Écologie, botanique, avifaune, gestion des milieux naturels continentaux
M. CANARD Alain	Invertébrés continentaux terrestres et invertébrés marins
M. CLEMENT Bernard	Milieux continentaux et forestiers, écologie végétale
M. CLERGEAU Philippe	Biodiversité urbaine, espèces invasives, faune sauvage

Mme CHLOUS-DUCHARME Frédérique	Ethnosociologie
Mme COTONNEC Adeline	Géographie, paysages, télédétection, cartographie
Mme DERRIEN-COURTEL Sandrine Vice-présidente du CSRPN	Écologie benthique, fonds subtidaux rocheux
M. GRALL Jacques	Écologie marine
M. GREMILLET Xavier	Mammifères terrestres
M. HAURY Jacques	Botanique (bryophytes), milieux aquatiques et zones humides
M. JEGOUZO Pierre	Géologie régionale
M. JONIN Max	Patrimoine géologique, généraliste de la conservation du patrimoine naturel
Mme LE DU-BLAYO Laurence	Géographie, paysages, télédétection, cartographie
M. LE MAO Patrick Président du CSRPN	Ornithologie, entomologie, zoobenthos côtier
Mme LIRET Céline	Océanologie, biologie, mammifères marins
Mme MAGNANON Sylvie	Écologie végétale, plantes vasculaires
M. RAFFAELLI Jean	Amphibiens
Mme ROZE Françoise	Écologie de la restauration, biologie de la conservation
M. VIGNERON Thibault	Écologie aquatique, hydromorphologie, poissons d'eau douce
M. YESOU Pierre	Oiseaux, gestion des espaces naturels littoraux et insulaires, gestion des espèces chassables, espèces exotiques envahissantes

2. L'activité en 2012

2.1. Le calendrier des séances

5 réunions plénières se sont tenues en 2012 :

- le 9 février 2012, au Conseil Régional ;
- le 26 avril 2012, à la DREAL ;
- le 28 juin 2012, à la DREAL ;
- le 25 septembre 2012, au siège de l'association Les Landes, à Monteneuf (56) ;
- le 6 décembre 2012, au Conseil Régional.

Date de la séance	Ordre du jour	Nombre de membres présents
09/02/2012	10h00 : Projet de démoustication en baie du Mont Saint-Michel * 11h00 : Information sur le projet de LGV Bretagne-Pays de la Loire * 11h30 : Présentation des projets de l'Observatoire de la biodiversité pour 2012 12h15 : Repas 14h00 : Information sur la stratégie de création des réserves naturelles régionales et présentation du site des Landes de Monteneuf 14h45 : Présentation du plan du compte-rendus d'activités 2011 du CSRPN * 15h15 : Compte-rendu des réunions des commissions « habitats marins » et « patrimoine géologique » * 16h00 : Questions diverses	14 présents 2 pouvoirs 8 excusés

@

*Dossier ayant fait l'objet d'un avis du CSRPN ; * Dossiers ayant fait l'objet d'une décision du CSRPN*

Date de la séance	Ordre du jour	Nombre de membres présents
26/04/2012	<p>10h00 : Validation du compte-rendu de la réunion du 9 février 2012</p> <p>10h15 : Information sur le projet de réserve naturelle régionale de Crozon *</p> <p>11h30 : Présentation des points clés du plan de gestion des réserves naturelles</p> <p>12h30 : Désignation d'experts pour la mise en place et le suivi des mesures compensatoires liées à la LGV Bretagne-Pays de Loire et de rapporteurs pour divers projets de kite-surf dans les zones de protection spéciale (ZPS) du réseau Natura 2000 *</p> <p>12h45 : Repas</p> <p>14h00 : Propositions pour la réhabilitation de la tourbière de Caradeuc, à La Harmoye, et pour la restauration de la tourbière du Haut Quetel, à Gausson *</p> <p>14h30 : Point d'information sur le désenvasement du port du Légué</p> <p>15h00 : Information sur le programme Life relatif à la conservation de la mulette perlière et sur le projet d'extension de trois sites Natura 2000 pour une meilleure prise en compte de cette espèce *</p> <p>16h00 : Projet de compte-rendu annuel d'activités du CSRPN</p> <p>16h20 : Questions diverses.</p>	<p>14 présents</p> <p>1 pouvoir</p> <p>8 excusés</p>

@

*Dossier ayant fait l'objet d'un avis du CSRPN ; * Dossiers ayant fait l'objet d'une décision du CSRPN*

Date de la séance	Ordre du jour	Nombre de membres présents
28/06/2012	<p>10h00 : Validation du compte-rendu de la réunion du 26 avril 2012</p> <p>10h05 : Validation du compte-rendu d'activités de 2011 du CSRPN</p> <p>10h15 : Point d'information sur l'avancement de la Stratégie de création des aires protégées terrestres métropolitaines (SCAP) *</p> <p>10h30 : Validation du plan de gestion des espaces naturels compensatoires dans le cadre de l'extension de la carrière de la DAMREC, à Glomel @</p> <p>11h10 : Validation du plan de gestion des espaces naturels compensatoires dans le cadre du projet d'assainissement de l'ancien chenal de rejet de la station de traitement des effluents de la centrale nucléaire de Brennilis @</p> <p>11h50 : Avant-projet de réhabilitation du réseau de sentier de l'Île-aux-Moines, dans la réserve naturelle nationale des Sept-Îles *</p>	<p>12 présents</p> <p>1 pouvoir</p> <p>9 excusés</p> <p>1 absent</p>

<p>12h30 : Repas</p> <p>14h30 : Information sur la mise en place d'instruments de mesures à caractère scientifique sur la réserve naturelle régionale du Sillon de Talbert, à Pleubian *</p> <p>15h00 : Présentation des éléments pour une meilleure connaissance des chiroptères (GIP Bretagne Environnement) *</p> <p>15h30 : Information sur le cadrage de l'inventaire des ZNIEFF marines</p> <p>16h00 : Questions diverses</p>	
---	--

@

*Dossier ayant fait l'objet d'un avis du CSRPN ; * Dossiers ayant fait l'objet d'une décision du CSRPN*

Date de la séance	Ordre du jour	Nombre de membres présents
25/09/2012	<p>10h00 : Accueil par le président de l'association Les Landes</p> <p>10h10 : Validation du compte-rendu de la réunion du 28 juin 2012</p> <p>10h15 : Avis sur le projet de passerelle sur le Couesnon dans la réserve naturelle régionale des Marais de Sougeal @</p> <p>10h45 : Inventaire des ZNIEFF :</p> <ul style="list-style-type: none"> • État d'avancement de l'inventaire des ZNIEFF • Validation de projets de ZNIEFF des Côtes d'Armor * • Mise en place d'un groupe de travail sur la méthodologie d'acquisition de données • État d'avancement des listes des espèces déterminantes • Quelle stratégie pour la création de nouvelles ZNIEFF ? <p>12h45 : Compte-rendu de la commission « Espèces invasives » du CSRPN</p> <p>13h00 : Pique-nique préparé par l'association Les Landes</p> <p>14h30-16h30 : Visite du site des landes de Monteneuf.</p>	<p>9 présents 7 pouvoirs 13 excusés</p>

@

*Dossier ayant fait l'objet d'un avis du CSRPN ; * Dossiers ayant fait l'objet d'une décision du CSRPN*

Date de la séance	Ordre du jour	Nombre de membres présents
06/12/2012	<p>10h00 : Validation du compte-rendu de la réunion du 25 septembre 2012</p> <p>10h15 : Fonctionnement du CSRPN et calendrier des réunions de 2013 *</p> <p>10h45 : Démoustication en Bretagne *</p> <ul style="list-style-type: none"> • Bilan de la démoustication de la Baie du Mont Saint-Michel et programme 2013 ; • Problématique de la démoustication dans les sites Natura 2000 du Morbihan. <p>11h45 : Avis sur le projet d'arrêté préfectoral de protection de biotope de la Mer de Gâvres *</p> <p>12h15 : Repas</p> <p>14h00 : Information sur l'expérimentation nationale d'offre de compensation et sur l'opération « Sous-bassin versant de l'Aff » *</p> <p>14h15 : Inventaire ZNIEFF : Cadrage des ZNIEFF marines : compte-rendu de la réunion du 7 juin 2012</p> <ul style="list-style-type: none"> • Réflexion sur la création de nouvelles ZNIEFF (appel aux gestionnaires, lien avec les politiques publiques, liste des espèces déterminantes et thématique des listes rouges) • Validation de ZNIEFF des Côtes d'Armor * • 16h15 : Questions diverses : • Information sur le Conseil scientifique mis en place dans le cadre des mesures compensatoires relatives à la LGV Bretagne-Pays de la Loire ; • État d'avancement de la SCAP ; • Extension de sites Natura 2000. 	<p>16 présents 3 pouvoirs 6 excusés</p>

@

*Dossier ayant fait l'objet d'un avis du CSRPN ; * Dossiers ayant fait l'objet d'une décision du CSRPN*

2.2. Les avis et décisions

Le CSRPN a émis 3 avis lors des séances plénières de 2012. Ces avis sont annexés au présent compte-rendu d'activités.

Date d'examen du dossier	Objet de l'avis	Date de signature et état du vote
28/06/2012	Assainissement de l'ancien chenal de rejet de la station des effluents de la centrale nucléaire de Brennilis (29). Validation du plan de gestion des parcelles de compensation.	23/07/2012 Réserves
28/06/2012	Société DAMREC. Extension de la carrière d'andalousite de Glomel (22). Validation du plan de gestion des parcelles de compensation.	23/07/2012 Favorable avec réserves Unanimité
25/09/2012	RNR - Réserve naturelle régionale des marais de Sougeal. Projet de passerelle sur le Couesnon.	08/10/2012 Favorable : 9 Défavorables : 4

Le CSRPN a également pris, lors de ces séances, un certain nombre de décisions ou de propositions supplémentaires :

Date d'examen du dossier	Objet de la décision	Décision
09/02/2012	Projet de démoustication en Baie du Mont Saint Michel : Le maître d'ouvrage est le Conseil général. Il s'agit d'une expérimentation pour la mise en œuvre des solutions globales et durables	Le CSRPN est favorable et émet 4 remarques dont le souhait d'être sollicité pour avis sur les protocoles de suivi et d'évaluation
09/02/2012	Information sur la stratégie de création des réserves naturelles régionales et présentation du site des Landes de Monteneuf	Proposition de rebaptiser la commission sur la SCAP en commission sur les aires protégées
09/02/2012	Point d'information sur la LGV Bretagne-Pays de la Loire	Le CSRPN souhaite que les données d'inventaires soient diffusables. Les géologues souhaitent être mis en relation avec le maître d'ouvrage afin de juger de l'intérêt géologique des sites traversés.
09/02/2012	Groupes de travail du CSRPN	La commission sur les lites rouges s'intitulera « commission sur les espèces à enjeux » et sera animée par le GIP Bretagne-Environnement

09/02/2012	Compte-rendu de la commission « patrimoine géologique »	Les fiches de l'inventaire régional du patrimoine géologique seront publiées sur le site de l'Observatoire de l'environnement
26/04/2012	Projet de réserve naturelle régionale de Crozon	Le dossier de création de la réserve devra être complété pour répondre aux questions posées par le CSRPN, notamment sur les modalités d'intégration de l'estran dans le périmètre de la réserve
26/04/2012	Désignation d'experts du CSRPN pour le groupe de travail sur les mesures compensatoires relatives à la LGV	Jean Raffaëlli est candidat
26/04/2012	Tourbière du Haut Quéstel , à Gausson (Côtes d'Armor)	Le CSRPN souhaite une étude diagnostic complète afin d'émettre l'avis demandé par la DDTM sur la remise en eau du site
26/04/2012	Demande d'un rapporteur pour les projets d'extension de sites Natura 2000 justifiés par la prise en compte de la Mulette perlière	Proposer le rapportage à Thibault Vigneron
26/04/2012	Projet de réserve naturelle régionale de Gueltas (Morbihan) : Désignation de rapporteurs	Gilles Camberlein est d'accord pour être rapporteur
28/06/2012	Point sur la SCAP	Le groupe de travail sur la SCAP doit s'ouvrir aux membres du CSRPN
28/06/2012	Reprise du réseau de sentiers et de chemins de l'île-aux-Moines (RNN des Sept-Îles)	Le CSRPN souhaite une nouvelle présentation du dossier comportant un développement sur le milieu naturel
28/06/2012	Mise en place d'instruments de mesure à caractère scientifique sur le domaine de la RNR du Sillon de Talbert (22)	Le CSRPN est favorable au projet. Cependant, P. Le Mao juge que ce projet relève davantage du Comité scientifique de la réserve que du CSRPN
28/06/2012	Éléments d'orientations pour une meilleure connaissance du patrimoine naturel en Bretagne : les chiroptères	Le CSRPN souligne la qualité du travail réalisé.
25/09/2012	ZNIEFF – Examen de 78 ZNIEFF des Côtes d'Armor	Le CSRPN valide 61 ZNIEFF dont 10 sous réserves.
06/12/2012	Fonctionnement du CSRPN	Céline Liret souhaite démissionner. Le CSRPN souhaite que l'État alloue des moyens à la CRPG

06/12/2012	Démoustication dans les sites Natura 2000 du Morbihan	Le CSRPN donnera un avis sur les évaluations des incidences des projets de démoustication
06/12/2012	Voie verte en Baie du Mont Saint-Michel	Le CSRPN souhaite s'auto-saisir sur le projet de voie verte en Baie du Mont Saint-Michel
06/12/2012	Projet d'arrêté préfectoral de protection de biotope de la Mer de Gâvres	Un vote a eu lieu sur les points suivants - Pertinence d'un APPB qui mentionnerait l'activité de kite-surf : favorable à l'unanimité - Périmètre proposé : 2 votes favorables - Périmètre reprenant celui du site Natura 2000 avec un balisage : 14 voix favorables. La rédaction de l'arrêté devra faire l'objet d'un nouveau débat devant le CSRPN
06/12/2012	Désignation d'un rapporteur pour l'expérimentation d'offre de compensation dans le sous-bassin versant de l'AFF (Ille-et-Vilaine et Morbihan)	Le CSRPN souhaite que la société Dervenn vienne présenter le projet. Il exprime son retrait sur le principe de bancarisation de la compensation
06/12/2012	ZNIEFF – Examen de 36 ZNIEFF des Côtes d'Armor	Le CSRPN valide 30 ZNIEFF dont 19 sous réserves
06/12/2012	Lézard des murailles aux Glénan	Frédéric Bioret propose de rédiger un avis sur la demande de dérogation pour la capture de lézards des murailles aux Glénan

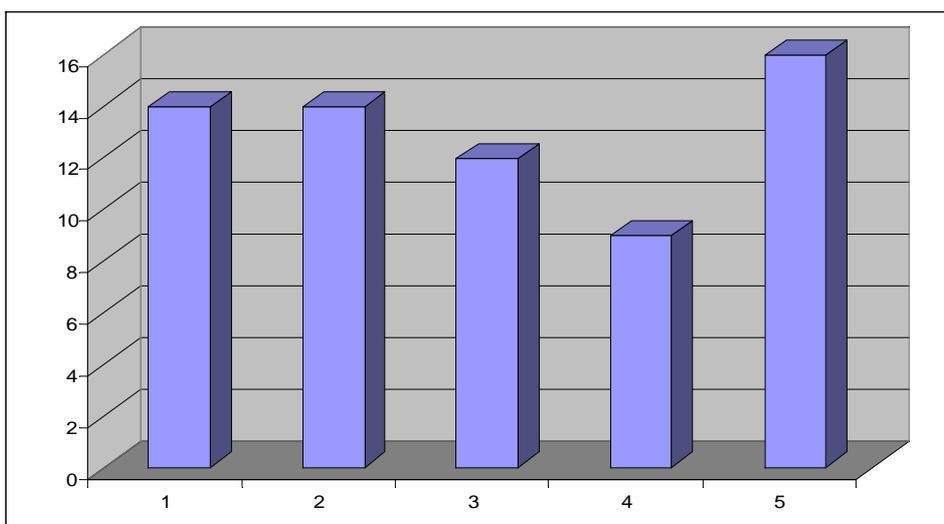
2.3. La représentation du CSRPN

Outre les réunions plénières, le CSRPN est susceptible d'être représenté, par l'un ou plusieurs de ses membres, au sein de réunions, comités, groupes de travail, séminaires, colloques...

Le tableau ci-après dresse la liste, non exhaustive, des événements auxquels le CSRPN a participé en 2012 :

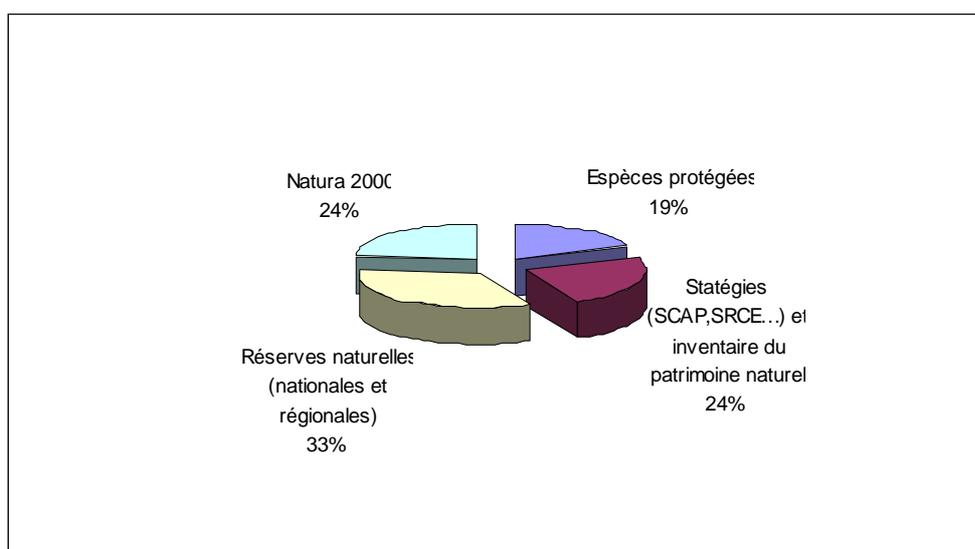
Date de l'événement	Objet de l'événement
	Réunion avec le PNRA sur le projet de RNR de la presqu'île de Crozon
30/01/2012	Installation du comité régional du Schéma régional de cohérence écologique
06/02/2012	Réunion de travail sur le SRCE en zone littorale
27/03/2012	Réunion de travail sur les ZNIEFF des Côtes-d'Armor
24/04/2012	Réunion des experts du SRCE
25/04/2012	Journée d'échange sur la gestion des espaces protégés sur le périmètre du Parc marin du golfe normand-breton
7 juin 2012	Réunion sur les ZNIEFF marines (Paris-Ministère)
07/09/2012	Visite du CNPN pour le Parc marin du golfe normand-breton
23/10/2012	Réunion de travail sur les protocoles d'inventaires naturalistes
	Réunion du Conseil Régional de la Forêt et des Produits Forestiers
	Réunion du Conseil scientifique et technique du Schéma régional de cohérence écologique

2.4. Le bilan annuel de l'activité du CSRPN



	09/02/201	26/04/201	28/06/202	25/09/201	06/12/201
Nombre de membres présents aux réunions plénières	14	14	12	9	16

- Le CSRPN s'est réuni 5 fois en 2012, avec en moyenne sur l'année une présence des membres de 59%, soit moindre qu'en 2011 (supérieure à 77%).
- Parmi les nombreux sujets mis à l'ordre du jour des séances plénières, les principales thématiques abordées ont concerné 4 grandes catégories dans les proportions suivantes :



Remarque : N'apparaissent pas sur ce graphique les autres catégories de sujets ayant pu être abordés en séances, notamment ceux ayant trait à l'organisation même du CSRPN.

➤ Le CSRPN a émis 3 avis parmi lesquels 2 ont permis de délibérer favorablement sur des opérations de travaux.

3. Annexes

Annexe 1	Avis n°1 : Assainissement de l'ancien chenal de rejet de la station des effluents de la centrale nucléaire de Brennilis. Validation du plan de gestion des parcelles de compensation.
Annexe 2	Avis n°2 : Société DAMREC. Extension de la carrière d'andalousite de Glomel. Validation du plan de gestion des parcelles de compensation.
Annexe 3	Avis n°3 : RNR - Réserve naturelle régionale des marais de Sougeal. Projet de passerelle sur le Couesnon.

Conseil scientifique régional du patrimoine naturel de Bretagne

Séance du 28 juin 2012

**Objet : Assainissement de l'ancien chenal de rejet de la station de traitement des effluents de la centrale nucléaire de Brennilis (Finistère).
Validation du plan de gestion des parcelles de compensation.**

Exposé :

Le projet se situe dans le cadre du démantèlement de la centrale nucléaire de Brennilis. Il consiste à assainir puis à combler le chenal de rejet, après traitement, des effluents de la centrale de Brennilis, vers l'Ellez. Le déboisement de la zone de travaux et l'excavation du chenal ont fait l'objet d'une dérogation à la protection des espèces. L'autorisation de dérogation a été donnée par arrêté préfectoral du 30 septembre 2011, après avis favorable du Conseil National de la Protection de la Nature (CNPN).

Le déboisement porte sur 4300 m² d'habitats favorables à plusieurs espèces : Amphibiens (5 espèces), reptiles (4 espèces), mammifères (2 espèces de chiroptères) et oiseaux (12 espèces).

Électricité de France, maître d'ouvrage, met en place les mesures compensatoires suivantes : Réhabilitation des berges du chenal et compensation des boisements humides par la réouverture de prairies humides actuellement enfrichées. La réhabilitation doit permettre de faire évoluer ces prairies en prairies humides oligotrophes, favorables à l'accueil d'amphibiens, de reptiles et d'invertébrés.

La définition de cette mesure sera mise en œuvre en concertation avec le Parc naturel régional d'Armorique. L'opération concerne 3 parcelles situées à proximité de la centrale de Brennilis (environ 11000 m²), sur la commune de Loqueffret. Le plan de gestion est réalisé pour une durée de 10 ans et fera l'objet de conventions avec les trois propriétaires privés.

Le plan de gestion comprend les actions suivantes :

- Gyrobroyage des ronciers et petits arbustes, coupe des arbres. Les produits de la première coupe sont maintenus sur place.
- Entretien régulier des parcelles : toute utilisation de produits phytosanitaires et de fertilisants organiques ou minéraux est proscrite sur ces parcelles. Entretien périodique par fauche tardive en fin d'été (à partir de mi-juillet).

Un bilan écologique des parcelles sera réalisé au cours de la 5^{ème} et de la 10^{ème} année.

Avis du CSRPN :

Le CNPN a souhaité que le plan de gestion soit validé par le Conseil scientifique régional du patrimoine naturel. Le CSRPN a été saisi de ce projet lors de sa réunion du 28 juin 2012.

Le CSRPN trouve regrettable une saisine sur un dossier aussi ponctuel, sans vision de la totalité des opérations restant nécessaires au démantèlement de la centrale. Il émet toutefois un avis favorable au plan de gestion présenté par EDF, sous réserve que les produits de coupe soit exportés dès le premier gyrobroyage.

Rennes, le 23 juillet 2012

Le président du CSRPN

Patrick Le Mao

Conseil scientifique régional du patrimoine naturel de Bretagne

Séance du 28 juin 2012

Objet : Société DAMREC. Extension de la carrière d'andalousite de Glomel (Côtes d'Armor). Validation du plan de gestion des parcelles de compensation.

Exposé :

La société DAMREC a déposé une demande d'autorisation pour l'extension de la carrière d'andalousite de Glomel, dans les Côtes d'Armor. Le projet porte sur l'extension de la fosse 3 et de la verse de stériles de Kerroué. Ce projet a fait l'objet d'une demande de dérogation qui a reçu un avis favorable du Conseil National de la Protection de la Nature (CNP) le 10 avril 2012.

Les impacts du projet sont la destruction de 7,2 ha de zones humides, la destruction d'une mare, site de reproduction de 4 espèces d'amphibiens, et de l'habitat de l'Escargot de Quimper. ;

Il y a deux types de compensation, d'une part pour les zones humides, d'autre part, pour les espèces animales protégées.

Les mesures compensatoires mise en œuvre sont :

Zones humides :

1 Lot de parcelles 1 dans le secteur de Keragathe : Intervention année 1 et 2 par abattage et broyage forestier ; création d'une mare puis gestion ultérieure par fauche et exportation tous les 3 ans ou pâturage extensif ;

2 Lot de parcelles 2, dans le secteur de Crazius : Intervention année 1 et 2 par abattage des ligneux, broyage forestier, installation d'une clôture, création d'une mare. Entretien courant : pâturage annuel de bovins rustiques Highland Cattle du 1er juillet au 1er novembre ;

3 Lot de parcelles 3, dans le secteur de Crazius : Intervention année 1 et 2 par abattage ; création d'une placette d'étrepage.

Gestion ultérieure par la fauche exportation (1er août au 1er octobre) ou pâturage bisannuel.

Espèces animales protégées

1 Création de mares pour les batraciens

Principes de gestion des mares :

Fauche bisannuelle alternée par moitié de berge avec export en septembre ; curage partiel (par tiers) en fonction de l'envasement (fréquence estimée ici probablement à dix ans) avec du matériel à main ; fauche tardive annuelle (août) avec export d'une frange de cinq mètres autour de la mare.

2 Mesures favorables à l'Escargot de Quimper : Création de murets et conservation des rémanents non valorisables des coupes forestières.

Une convention de réhabilitation, restauration et plan de gestion des espaces naturels a été signée entre Damrec et AMV (Association de mise en valeur des marais de Lan Bern et Magoar Penvern). La gestion est conforme au plan de gestion de la réserve naturelle régionale de Lan Bern Magoar.

Discussion :

Le CSRPN rappelle que le projet n'est pas conforme au Schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux (SDAGE) : la restauration des zones dégradées n'est pas une compensation de la destruction de zones humides.

Le maître d'ouvrage doit créer zones humides saturées *ex nihilo* et pour cela drainer des zones. La compensation doit être au minimum de 1 pour 1.

La pérennité des mesures compensatoires n'est pas assurée car des parcelles de compensation appartiennent à des propriétaires privés.

La DAMREC s'engage à rechercher des zones à drainer.

Avis du CSRPN :

Le CNPN a souhaité que le plan de gestion soit validé par le Conseil scientifique régional du patrimoine naturel. Le CSRPN a été saisi de ce projet lors de sa réunion du 28 juin 2012.

Le CSRPN juge que les mesures compensatoires ne sont pas à la mesure du Schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux. Il demande que le maître d'ouvrage étende le périmètre de recherche de zones humides à réhabiliter. Les autres éléments du plan de gestion n'appellent pas d'autres observations particulières.

Rennes, le 18 juillet 2012

Le président du CSRPN

Patrick Le Mao

Conseil scientifique régional du patrimoine naturel de Bretagne

Séance du 25 septembre 2012

Objet : Réserve naturelle régionale des Marais de Sougeal (Ille-et-Vilaine). Avis sur le projet de passerelle sur le Couesnon.

Exposé :

La communauté de communes Baie du Mont Saint-Michel – Porte de Bretagne – Canton de Pleine-Fougères porte un projet de mise en place d'une passerelle permettant de franchir le Couesnon au niveau des marais d'Aucey-la-Plaine et de Sougeal, dans le but de proposer une continuité de randonnée dans la basse vallée du Couesnon. Cette action ne figure pas dans le plan de gestion de la réserve naturelle régionale.

La passerelle, longue de 18 à 20 mètres, pour une largeur de 1,40 mètres, est composée d'une structure métallique cintrée sur laquelle vient reposer un platelage en bois muni de gardes-corps. Les extrémités de la passerelle sont équipées de portillons munis de cadenas permettant d'en contrôler l'ouverture. En effet, la passerelle ne sera accessible que durant les mois où le marais est à sec, c'est-à-dire des mois de mai à novembre. Du côté du marais de Sougeal, une chicane sera aménagée pour empêcher les animaux domestiques de s'approcher de l'équipement et de le dégrader, voire de s'engager sur la passerelle.

La passerelle sera implantée au niveau de la rive gauche du Couesnon sur la prairie mésophile. Du côté d'Aucey-la-Plaine, l'équipement reposera sur un chemin d'exploitation surélevé par une digue. Les deux habitats naturels d'intérêt communautaire – rivières et fossés eutrophes des marais naturels et rivière à renoncules - ne seront pas affectés par le projet. La passerelle n'affectera pas non plus le lit mineur du Couesnon.

Le projet n'affectera pas le Flûteau nageant, ni pendant la phase de travaux ni lors du fonctionnement de l'équipement. Les travaux n'affecteront pas la reproduction du brochet.

Concernant l'accueil des oiseaux d'eau, l'intérêt du marais de Sougeal se situe surtout lorsque le marais est en eau, soit de janvier à mai pour la partie nord du marais (secteur où sera implanté le futur observatoire ornithologique). En octobre et en novembre, le marais étant à sec, aucune perturbation ne sera ressentie par les oiseaux.

Le projet ne modifie en rien la gestion conservatrice menée actuellement sur le site. La passerelle favorisera même la sensibilisation du public aux intérêts des milieux humides en permettant aux randonneurs de découvrir le marais de Sougeal et les différents équipements d'information et de pédagogie présents sur le site. Les travaux sont prévus au mois de novembre. Si la saison est pluvieuse, ils seront reportés en juin 2013, après la vidange du marais.

Rapport et discussion :

Bernard Clément rapporte le projet. Il confirme que le maître d'ouvrage a suivi une stratégie d'évitement depuis le début et que le projet n'a pas d'incidences sur le milieu naturel et les espèces. Il pense que ce projet permettra de sensibiliser le côté bas-normand à une gestion plus écologique du marais.

Le CSRPN aurait apprécié une évaluation du projet sur les passereaux et une vision prospective de l'impact de l'augmentation de la fréquentation du sentier. La problématique du développement de la fréquentation dans une réserve naturelle fait l'objet d'un débat.

Avis du CSRPN :

Le CSRPN est amené à voter. Les résultats du vote sont les suivants pour 8 membres présents et 5 pouvoirs, soit 13 suffrages :

- Favorables à la pose de la passerelle : 9
- Défavorables : 4
- Abstention : 0

En conclusion, le CSRPN, par 9 voix favorables contre 4 voix défavorables, donne un avis favorable à la pose de la passerelle sur le Couesnon dans la réserve naturelle régionale du Marais de Sougeal sous les réserves suivantes :

Le sentier est uniquement pédestre. Les chiens même tenus en laisse sont interdits ;

Le maître d'ouvrage prévoira la mise en place, dans les piliers de la passerelle, de gîtes pour les loutres et les chiroptères.

Rennes, le 8 octobre 2012

Le président du CSRPN

Patrick Le Mao